

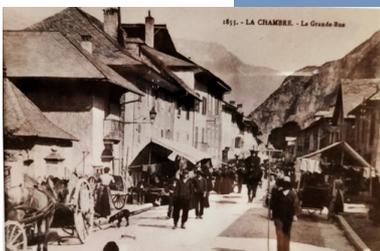


LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA CHAMBRE

JUIN/JUILLET/AOUT-2023 - NUMÉRO 14



LA CHAMBRE





Commune de

La Chambre

SOMMAIRE

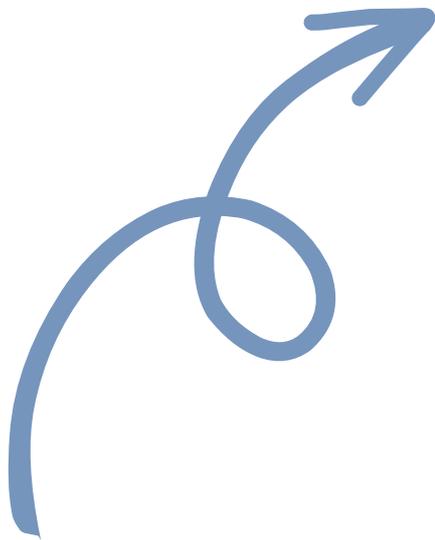
Vie des services

Commerces - Animation

Vie de la commune

Environnement/Prévention

Agenda



Adresse Mairie de La Chambre 294 Grande Rue 73130 LA CHAMBRE

Directrice de la publication ;
Mathilde Sonzogni

Comité de rédaction :
Aurore Assier / Sofia Brun / Charline Philippon / André Truchet /
Sindy Jacquet

Conception : Sofia Brun

Crédit photos : Mathilde Sonzogni, Florence Drillat, André Truchet,
Sindy Jacquet

Tirage : 770 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Votre avis compte beaucoup, faites nous un retour sur cette édition à
mairie@la-chambre.fr

Arrivée / départ du personnel

L'équipe municipale a le plaisir d'accueillir un nouvel agent :

Sofia BRUN a pris les fonctions de Responsable ressources humaines et affaires générales depuis le 12 juin 2023. Elle était en poste auparavant au sein de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne. Elle rejoint ainsi l'équipe administrative dans le cadre du prochain départ en retraite de Généreuse JAMEN (novembre). Une nouvelle organisation sera mise en place dès la rentrée.



L'équipe municipale souhaite une belle retraite à **Corinne SOVY**, Directrice de l'école de La Chambre, dont les fonctions se sont terminées le 7 juillet 2023 à la fin de l'année scolaire.

Didier Angelin, enseignant à l'école maternelle, prend sa suite à la direction de l'école. Bonne prise de fonction.



Ouverture de la mairie

NOUVEAU ! changement des horaires d'ouverture de la mairie

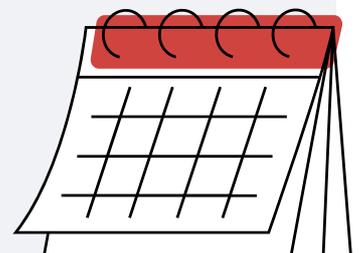
Pour faciliter les démarches des habitants et résidents secondaires, le secrétariat de mairie sera ouvert une après-midi supplémentaire sur rendez-vous

Désormais vous pouvez venir en mairie, ou avoir un interlocuteur au téléphone :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- **Vendredi de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous**

sans oublier les prises de rendez-vous avec le maire ou les adjoints si besoin.

Et ce dès le lundi 4 septembre 2023



JARDIN PUBLIC

La 2ème tranche des travaux du Jardin public a été finalisée et s'est conclue par l'inauguration d'un plateau de fitness en plein air (*accessible aux personnes mesurant plus d'1m40*).

Un partenariat avec Lauzière Escalade a été réalisé pour pouvoir bénéficier d'une subvention donnée par le comité des jeux olympiques 2024.

Les jeunes chambrains s'étaient donc donnés rendez-vous le 6 juillet après l'école pour tester ce complexe.

Par ailleurs, le club d'escalade utilisera régulièrement les lieux pour du renforcement musculaire.



Autres chantiers en cours :

- Le chantier des séparatifs eaux pluviales - eaux usées touche à sa fin. Le contrôle du réseau a été finalisé et les derniers enrobés sont en cours de coulage.
- déploiement de la fibre.



Autres informations

MERCI !

de nous avoir permis de passer
une super semaine en Auvergne !



Tempérance Charlotte Anatole Cécilia Romain
 Ealie Lorenzo Zoé Élise Lou - Lou Emeline
 Achims Ange Caly Mathis ribel Ryan
 LOUISE maîtresse Mauricette Maître Olivier
 Paul Mya Nélia Malo Quentin
 inès Louana Marvin Mathis Alexandre
 unais Mellissandre
 Lama Matis Paula Rikery Kévin



Voyage scolaire

- Trois classes de l'école sont parties à la découverte des volcans d'auvergne du 26 au 30 juin 2023.



Nuisances sonores :

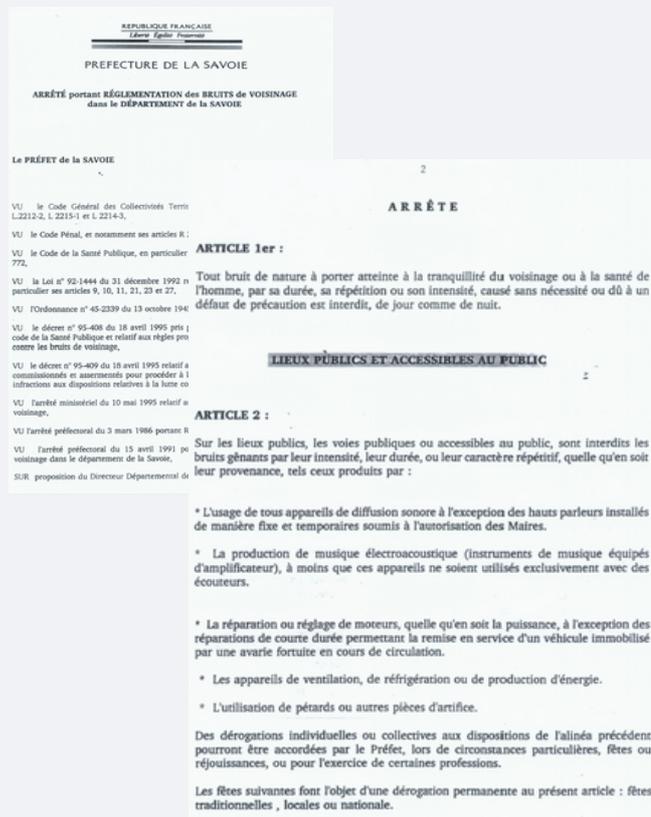
De nombreuses plaintes ont été reçues par la mairie depuis le début des beaux jours et les sorties des 2 roues.

Nous appelons donc au civisme et au respect des jeunes conducteurs.

Pour mémoire, la loi précise qu'en cas de manquement à la réglementation en vigueur, les sanctions prévues actuellement sont :

- une amende de 135 euros pour toute émission de bruits susceptibles de causer une gêne aux autres usagers de la route ou aux riverains ;
- une amende de 11 euros en cas d'utilisation d'un pot d'échappement non homologué ;
- l'immobilisation du véhicule.

La première infraction peut être verbalisée sans appareil de contrôle, par la simple constatation de la nuisance sonore par les policiers ou gendarmes.

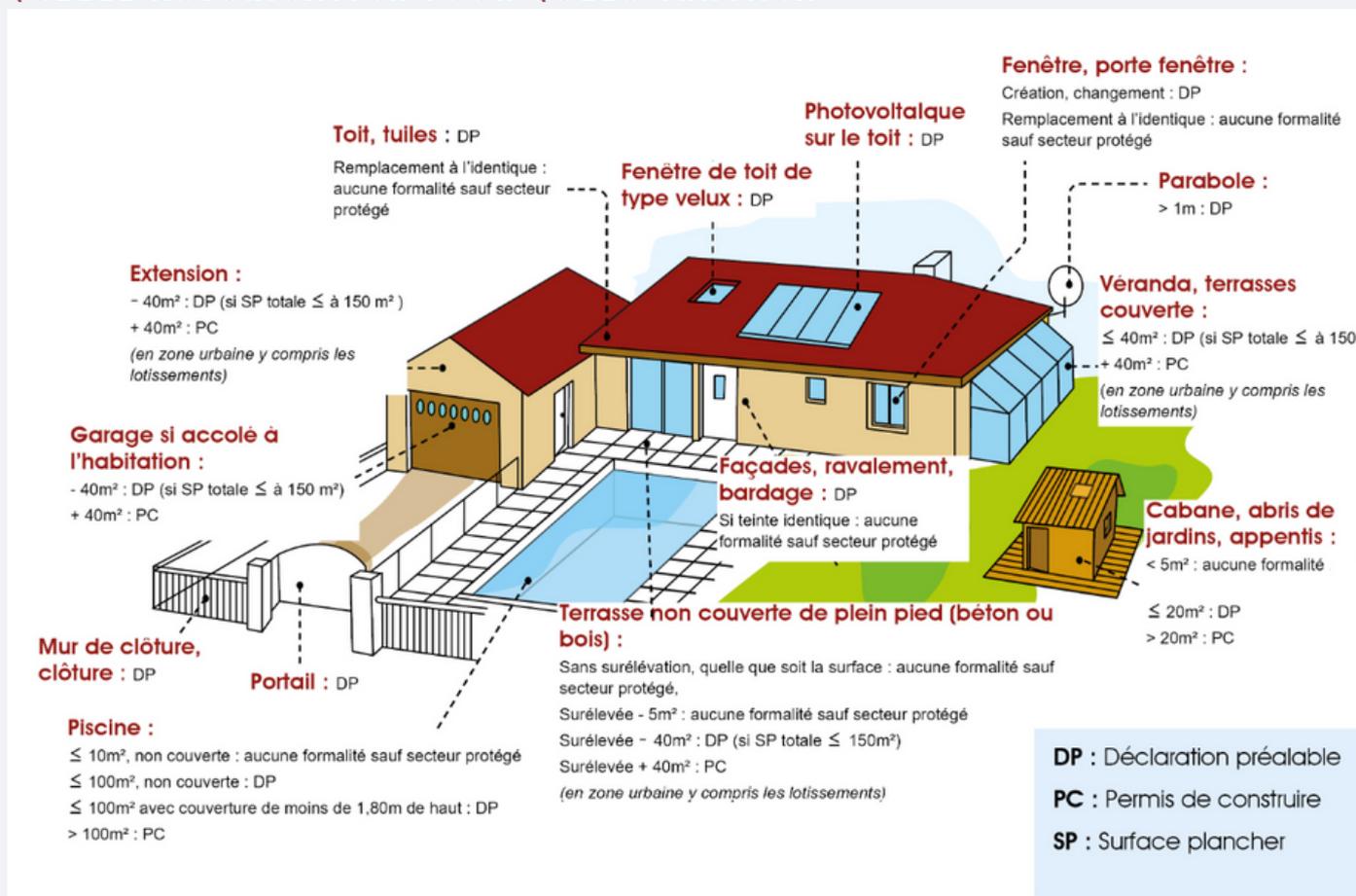


Urbanisme

RAPPEL DES REGLES A SUIVRE

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux. Pour mémoire, **deux monuments** sont classés et inscrits **aux monuments historiques**. La commune possède un secteur protégé donc **tous les travaux entrepris doivent être déclarés**.

QUELLE AUTORISATION POUR QUELS TRAVAUX



Pour en savoir plus :

Retrouvez tous les formulaires d'autorisation sur Service Public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319> et ou renseignements en mairie au 04 79 56 20 09 et par courriel à urbanisme@la-chambre.fr avec possibilité de déposer les demandes en ligne.

RÉGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ, ENSEIGNES ET PRÉENSEIGNES

La réglementation relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes s'inscrit directement dans un objectif de protection du cadre de vie, dans le but de concilier la liberté d'affichage avec la protection du cadre de vie et notamment du paysage, qu'il soit naturel ou bâti, urbain, péri-urbain ou rural.

Une demande de nouvelle installation, remplacement ou modification doit être déposée en mairie.

Pour en savoir plus :

Retrouvez toutes les informations sur <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/N24268> ou contactez la mairie au 04 79 56 20 09 ou par courriel à mairie@la-chambre.fr avec possibilité de déposer les demandes en ligne.

SAVOIE RÉNOV'ÉNERGIE

Afin d'accélérer les travaux de rénovation énergétique, le Département de la Savoie a mis en place un dispositif financier nommé "Savoie Rénov'énergie", doté de 1.000.000€.

Ce dispositif permet, sous condition de ressources, aux propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement en Savoie, occupé en tant que résidence principale en maison individuelle ou copropriété, de financer une partie de leurs travaux de rénovation énergétique.

Ces aides sont complémentaires des aides d'Etat (Ma Prime Rénov par ex), ou d'éventuelles aides des collectivités territoriales.



**Isolez votre logement avec
SAVOIE RÉNOV'ÉNERGIE**
DES AIDES POUR VOS PROJETS

Le nouveau dispositif d'aides mis en place par le Département depuis le 1^{er} janvier 2023, a été pensé pour mieux accompagner les ménages savoyards, en particulier les plus modestes, et permettre à un maximum de logements de profiter de travaux de rénovation énergétique.

Pour quels travaux ?

- Pour la rénovation par étapes, la priorité est donnée aux travaux d'isolation : toitures, murs extérieurs, planchers bas.
- Pour les projets de rénovation globale, tous les travaux sont pris en compte : isolation, équipements de chauffage et de ventilation performants.

Pour qui ?
Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs en résidence principale, sous conditions de ressources

Où ?
Maison individuelle et immeuble collectif en résidence principale

Comment obtenir une aide ?
La demande doit être déposée avant le début des travaux.
Le formulaire et les modalités sont disponibles sur [savoie.fr](https://www.savoie.fr)
A l'essentiel > Energies > Aide à l'accompagnement à la rénovation énergétique
Contact : savoierenovenergie@savoie.fr



Pour en savoir plus :

Retrouvez toutes les informations sur https://www.savoie.fr/web/psw_38821/aide-a-l-accompagnement-a-la-renovation-energetique avec les formulaires à compléter en ligne ou contactez la mairie au 04 79 56 20 09 ou par courriel à mairie@la-chambre.fr

Rétrospectives de Juin et Juillet

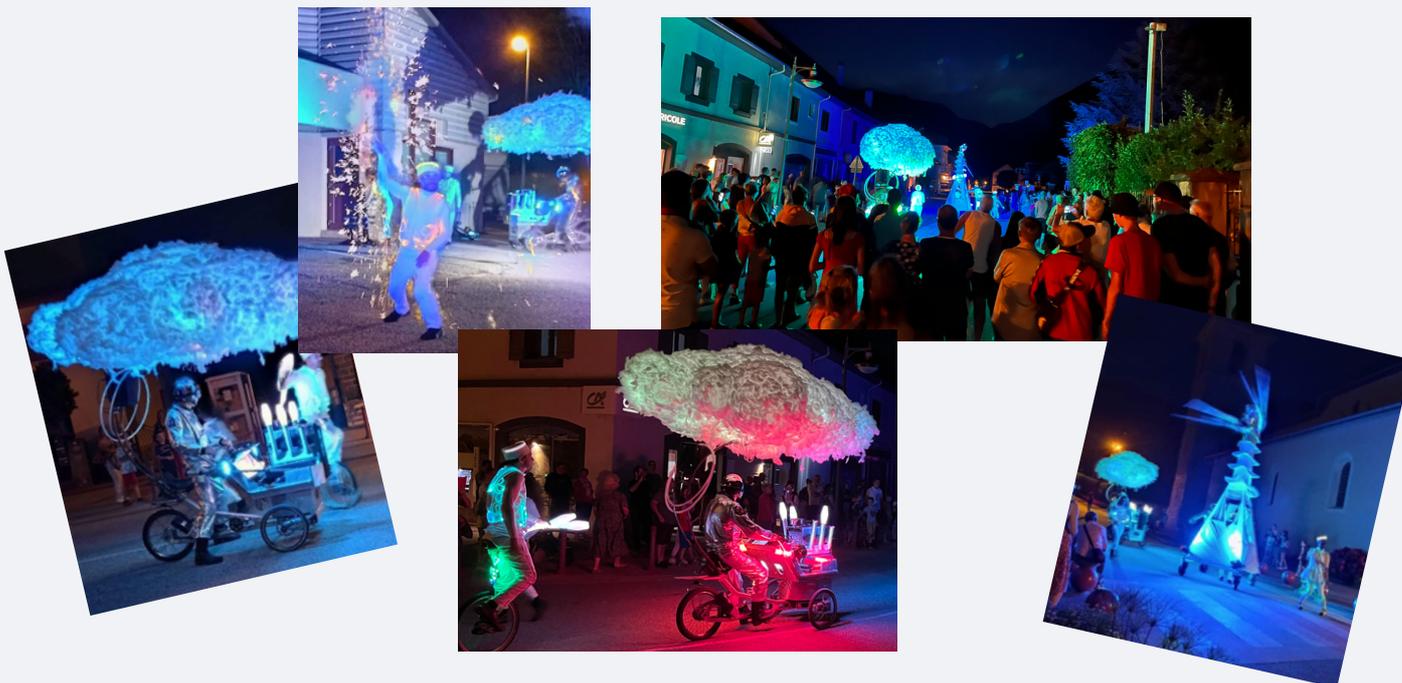
CARTE AU TRESOR

France 3 a diffusé le mercredi 5 juillet 2023 le numéro de la Carte au trésor en Maurienne. Le parcours s'est déroulé le long de l'Arc et nous avons pu découvrir notre bel environnement vu du ciel. Durant leur exploration, ils ont eu l'occasion de déguster une fondue savoyarde, et nous avons aussi eu le plaisir de retrouver la coopérative laitière de La Chambre avec les explications données à la candidate sur notre très célèbre Beaufort et le bleu du haut de la vallée.



DEAMBULATIONS NOCTURNES ET BAL

La Chambre a fêté comme il se doit la fête nationale. Lors de ce spectacle de rue, vous avez pu rencontrer les déambulations féériques de personnages extraordinaires. Un beau moment de poésie accompagné de feux froids qui s'est terminé par le bal organisé par le Comité des fêtes.



Cani'Village - CLUB CANIN DU BUGEON

Le 24 juin, le club canin du Bugeon a organisé sa 2ème édition du Cani'Village où les chiens et leurs maîtres ont pu bénéficier d'un temps privilégié autour d'ateliers, jeux, démonstration d'obéissance et pédagogie citoyenne. Une belle journée partagée !



Rétrospectives de Juin et Juillet



MARCHES NOCTURNES, DEFILE DE MODE ET ANIMATIONS SPORTIVES

L'UCA du canton de La Chambre a organisé deux manifestations :

Le 16 juin avec un défilé de mode en musique mettant en avant l'offre des commerçants du territoire (habillement, esthétique, lunettes, toilettage pour animaux, coiffeurs...). Ce moment a été grandement apprécié ;

Le 19 juillet avec un marché nocturne, complétant le marché artisanal proposé l'après-midi par la "France en courant".

En effet, notre commune avait été retenue comme ville étape lors de ce 34ème tour en partenariat avec la chambre des métiers et la fédération d'athlétisme. Pendant que le comité des fêtes servait à manger aux sportifs, l'AS Cuines-La Chambre proposait diots et polenta au milieu du marché.

Autre manifestation d'intérêt, les coureurs cyclistes de la "Trilogie de Maurienne" ont traversé notre commune. L'occasion de faire ainsi connaître notre beau territoire.



Moustique tigre : agissons pour un été plus tranquille !

Le moustique tigre est implanté dans notre commune depuis 2022.

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales (dengue, chikungunya, zika). Il peut en effet contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne.

Portrait-robot du moustique tigre

Taille : 5 millimètres environ

Apparence : Rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes

Particularités : Pique le jour / Est très vif / Vit à côté de son lieu de ponte



Où se trouve le moustique tigre ?

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. La femelle pond ses œufs à l'intérieur des réceptacles juste au-dessus du niveau d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent très rapidement (environ une semaine). La femelle peut pondre tous les 4 à 5 jours, jusqu'à 150 œufs par ponte.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est forcément né à proximité : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d'agir en amont afin qu'ils ne vous envahissent pas !

Le moustique en Auvergne-Rhône-Alpes

Détecté pour la première fois en 2012, le moustique tigre ne cesse de gagner du terrain : il est désormais implanté dans les 12 départements de la région. En 2022, on comptait 800 communes colonisées contre 645 en 2021. 66% des habitants de la région sont ainsi impactés par le moustique tigre.



Comment agir pour réduire la présence du moustique tigre ?

Il est essentiel de veiller à ce que le moustique tigre ne se développe pas chez vous !

Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre. Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher le moustique tigre de vous envahir !

- Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).
- Changez l'eau des fleurs une fois par semaine.
- Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

Pour en savoir plus :

Retrouvez tous les conseils pour se protéger du moustique tigre et agir contre sa prolifération sur le site de l'ARS :

Agir moustique et par mail : mairie@la-chambre.fr

Moustique tigre : agissons pour un été plus tranquille !

CHECK LIST DES BONS GESTES



Le moustique tigre qui vous agace est né chez vous ou pas loin ; il se déplace peu, dans un rayon de 150 m !
La solution : supprimer ses lieux de ponte

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



JE VIDE

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres



JE COUVRE

DE FAÇON HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers



JE RANGE

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES ARROSAGES

- Outils de jardinage, brouettes
- Seaux et arrosoirs, poubelles
- Cendriers



J'AMÉNAGE

POUR ÉVITER LA STAGNATION D'EAU

- Regards à l'aplomb des descentes de cheneaux



JE CURE

RÉGULIÈREMENT POUR FACILITER LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX

- Rigoles couvertes avec grille
- Gouttières, cheneaux...



J'ENTRETIENS RÉGULIÈREMENT

- Bassins d'agrément
- Pompes de relevages, regards et bômes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore et bon fonctionnement du système de filtration)
- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures



JE JETTE

TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MES EXTÉRIEURS

- Récipients inutilisés
- Encombrants
- Déchets de chantier
- Pneumatiques usagés

PARLEZ-EN AVEC VOS VOISINS



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN
www.agirmoustique.fr

- Remplissez vos coupelles avec du sable ou des billes d'argile.
- Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, qui consommeront les larves de moustiques tigres.
- Utilisez un ventilateur pour créer un flux d'air qui éloignera les moustiques tigres.
- Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.

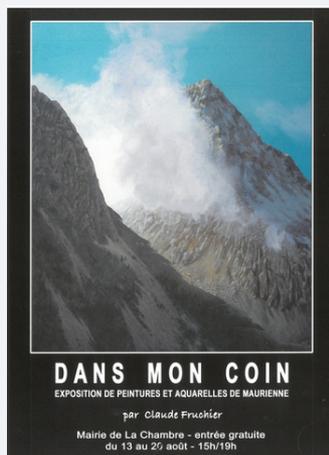


Date	Evénements
Samedi 29 juillet 2023	Concours de boules lyonnaises « Trophée Roland Gava » au bouldrome de La Chambre
Dimanche 30 juillet 2023 de 6h00 à 18h00	Braderie – Vide Grenier sur le champ de foire
Dimanche 30 juillet 2023 dès 13h30	Concours de pétanque 
Vendredi 4 août 2023 à 9h00	Portes ouvertes coopérative laitière de La Chambre– sur réservation
Dimanche 6 août 2023 à partir de 7h30	Cyclo sportive de La Madeleine – Départ de la course au centre du Village
Vendredi 11 août 2023 à 9h00	Portes ouvertes coopérative laitière de La Chambre– sur réservation
Vendredi 18 août 2023 à 9h00	Portes ouvertes coopérative laitière de La Chambre– sur réservation
Lundi 21 août 2023 de 15h30 à 19h00	Collecte de don du sang organisée par l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes
Vendredi 25 août 2023 à 9h00	Portes ouvertes coopérative laitière de La Chambre– sur réservation
Lundi 4 septembre 2023	Rentrée scolaire 
Samedi 16 septembre 2023	Concours de boules – Challenge Municipalité – 32 têtes à têtes
Jeudi 21 septembre 2023	Foire de La Chambre 
Samedi 14 octobre 2023	Repas des aînés au centre Maurice Perrier
Samedi 28 octobre 2023	Concours de belote organisé par le comité des fêtes

Patrimoine :

Restitution de l'étude sur le couvent

Réunion publique le 15 septembre 2023 à 18h00



Culture :

Monsieur Claude FRUCHIER - Artiste peintre

Exposition de peintures et aquarelles

Du 13 au 22 août 2023 - 15h/19h

Mairie de La Chambre - entrée gratuite